

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Plus de 35 000 sites 4G autorisés par l'ANFR au 1^{er} juin 2017

Maisons-Alfort, le 6 juin 2017 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} juin, **35 118 sites sont autorisés, dont 30 388 en service**, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Au mois de mai, les demandes d'autorisations des sites 4G ainsi que leurs mises en service ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **2,1 % (2,4 % pour avril 2017)** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **2 % (1,9 % le mois dernier)**.

En France, 4 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

26 640 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la **bande 800 MHz (+ 3,1 % sur un mois)** ;
22 129 sites sont autorisés pour la 4G dans la **bande 1 800 MHz (+ 3,6 % sur un mois)** ;
22 859 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,8 % sur un mois)** ;
986 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz² (+ 0,7 % sur un mois)**.

Outre-Mer, **1 559 antennes sont autorisées** pour la 4G en application des décisions de l'ARCEP pour le déploiement de la 4G dans plusieurs territoires :

909 sites sont autorisés dans la bande 800 MHz ;
1 194 sites sont autorisés dans la bande 1 800 MHz ;
436 sites sont autorisés dans la bande 2,6 GHz.

A l'instar de ce qui est fait pour la métropole, l'ANFR publie pour la première fois aujourd'hui les graphes d'évolution du déploiement des réseaux mobiles 4G dans les cinq zones géographiques d'Outre-Mer disposant, depuis le 24 novembre 2016, d'autorisations d'utilisation de fréquences 4G de l'ARCEP, (cf. Observatoire).

Le bilan des sites 4G **mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Bouygues Telecom (12 373 sites, + 680 en mai) ;
2. SFR (11 726 sites, + 267 en mai) ;
3. Orange (11 606 sites, + 380 en mai) ;
4. Free Mobile (8 274 sites, + 105 en mai).

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

² Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement disponible pour le très haut débit mobile que dans quelques zones ouvertes le 6 avril 2016. Plus d'informations sur ces zones et les prochaines phases de déploiement : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2>

Cet observatoire du déploiement des réseaux mobiles est disponible en version cartographique pour suivre les déploiements dans les différents territoires : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise notamment l'implantation des sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Retrouvez-nous sur :



facebook.com/agence-nationaledesfrequences



twitter.com/anfr



dailymotion.com/anfr



flickr.com/anfr



linkedin.com/company/anfr

